

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires au tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Août

LE

DERNIER RECENSEMENT

Il n'y a pas lieu d'être satisfait des résultats du dernier recensement. On n'en connaît pas encore tous les détails, mais ce que l'on en sait d'ores et déjà ne saurait réussir à calmer les appréhensions de ceux qui, à tous les points de vue, ont dès longtemps déploré de voir le nombre des enfants diminuer en France dans d'effrayantes proportions, alors qu'au-delà de toutes nos frontières il va s'accroissant sans cesse et fournit à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, et aussi au recrutement militaire dont l'importance s'est si considérablement accrue dans cette seconde moitié du XIX^e siècle, les bras qui leur sont nécessaires.

En France, hélas ! rien de pareil en comparaison des autres nations; notre pays, qui a un si grand besoin d'ouvriers et de soldats, voit ses forces vitales s'affaiblir et décroître.

A cet égard, les chiffres sont malheureusement trop instructifs; le ralentissement est de plus en plus marqué, surtout depuis vingt ans.

Les deux premiers recensements réguliers en France datent de 1801 et de 1806.

Ils donnèrent pour la population totale de la France les résultats suivants :

En 1801 : 27.349.000 habitants.

En 1806 : 29.107.000 habitants.

En 1821, malgré la terrible saignée que l'Empire avait faite à la France, la population atteint le chiffre de 30 millions.

En 1836, lors du premier recensement quinquennal, elle s'était encore accrue dans une proportion notable. Elle s'était élevée à 33 millions 541.000 âmes.

En 1841, il y avait 700.000 habitants de plus; en 1846, nouvelle augmentation de plus d'un million. Mais à partir de cette date, l'accroissement fléchit il n'est plus que de 300.000 en 1851, de 400.000 en 1856, époque à laquelle la population de la France dépasse le chiffre de 36 millions.

L'acquisition de la Savoie et du comté de Nice influe fortement sur le recensement de 1861. La population se trouve accrue de 1.250.000 habitants et portée à 37.386.000. En 1866, elle atteint le chiffre de 38 millions qui n'a guère été dépassé.

En 1870, cette cruelle année qui coûta à notre pays, le sacrifice de tant de jeunes existences, la France perdit trois de ses plus beaux départements, trois de ceux où la natalité était la plus grande et qui lui donnaient les meilleurs soldats. L'Allemagne lui enleva ainsi plus d'un million et demi d'habitants.

Le recensement de 1872 constata une diminution de deux millions d'habitants. On revint ainsi au chiffre de 36 millions de 1856. Le traité de Francfort nous enleva d'un trait de plume plus que le bénéfice des acquisitions du comté de Nice et de la Savoie et l'accroissement des quinze dernières années.

La progression reprend en 1872; elle devient même assez importante; les recensements successifs donnent :

En 1876 : 36.906.000 habitants.

En 1881 : 37.672.000 id.

En 1886 : 38.219.000 id.

Ainsi l'augmentation fut de 600.000

âmes, environ dans chacune de ces périodes quinquennales, elle fléchit toutefois dans la seconde.

Bien qu'on n'ait encore pour le recensement de 1891, que la « population de fait » c'est-à-dire celle que les recenseurs ont trouvée à son domicile dans la nuit du 12 avril, on ne peut guère compter, pour les cinq dernières années, que sur une augmentation de 200.000 âmes.

C'est le chiffre le plus faible qui ait jamais été constaté en temps de paix.

Si l'on tient compte des étrangers dont le chiffre s'accroît chaque année en France, on peut dire que la population française décroît depuis cinq ans.

C'est là un fait d'autant plus grave qu'en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Italie, la progression en sens contraire a été ininterrompue.

Il faut ajouter que presque partout en France, la population des campagnes n'a pas cessé de diminuer, tandis que celle des grandes villes gagne toujours.

C'est ainsi que Paris qui compte aujourd'hui 2.512.000 habitants en compte 167.000 de plus qu'en 1886.

Lyon en a gagné 27.000, Marseille 31.000, Bordeaux 13.000, Saint-Etienne et Reims 15.000, le Havre 5.000, Rouen 4.000, Versailles 3.400.

Les départements où les diminutions les plus sensibles ont été relevées sont :

le Lot.....	15 999
la Haute Loire.....	14 125
l'Aveyron.....	13.667
le Tarn.....	13.562
le Gers.....	13.342
le Lot-et-Garonne.....	12.518
la Dordogne.....	12.517
l'Orne.....	12.494
l'Aude.....	12.428
les Pyrénées-Orientales..	11.113
l'Ariège.....	10.989
l'Yonne.....	10.539
l'Hérault.....	10.539
la Haute-Saône.....	10.282
etc., etc.	

Comme on le remarquera, les départements où la diminution a été la plus forte appartiennent presque tous à la région du Midi.

L'émigration qui s'y est produite en ces dernières années et, qui malheureusement a été bien plus active du côté de l'Amérique du Sud que de celui de notre grande colonie algérienne, a sans nul doute contribué dans une large mesure à ce fâcheux résultat.

Mais ici comme ailleurs, les deux causes principales de la diminution constatée restent les mêmes :

1^o Dépopulation constante des campagnes au profit des grandes villes;

2^o Dans l'ensemble, stagnation du nombre total des habitants du pays, ce qui ne peut être attribué qu'à la diminution ininterrompue du chiffre des naissances sur presque toute l'étendue du territoire français.

Plus d'une fois, le législateur s'est déjà préoccupé de cette situation; certes, ce n'est pas lui qui peut y apporter le principal remède, mais n'aurait-il pas déjà fait quelque chose, le jour où il aurait facilité l'existence des familles nombreuses en dégrèvant leurs charges de tout ordre, proportionnellement au nombre d'enfants qu'elles compteraient ?

Ce serait là à la fois un acte de justice et de sagesse.

L'heure semble venue d'entrer résolument dans cette voie.

* *

FORCES COMPARÉES

On crie bien fort en Allemagne, dit le XIX^e Siècle, qu'entre la triple alliance et l'alliance de la France et de la Russie, la comparaison est tout à l'avantage de la première combinaison.

La *National Zeitung* en est-elle aussi convaincue qu'elle s'efforce de le paraître? Quoi qu'il en soit, le parallèle est facile à établir, et voici des chiffres très instructifs qu'il est bon, à l'heure actuelle, de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Les forces de la triple alliance

En chiffre rond, l'Allemagne possède aujourd'hui 3.000.000 d'hommes exercés. A ce chiffre formidable, l'Autriche-Hongrie peut apporter un appoint de 1.800.000 hommes, et l'Italie 1.200.000. Nous ne tenons pas compte bien entendu, du nombre presque égal de troupes de remplacement qui, non exercées, ne sauraient avoir la moindre influence sur le début des opérations, sans pouvoir prétendre davantage à jouer un rôle décisif après la défaite irrémédiable des troupes de première ligne.

La triple alliance masserait donc environ six millions de soldats en quelques semaines. On croit rêver en lisant de pareils chiffres, et cependant ils n'ont rien d'exagéré.

Mais les forces mobilisables de nos ennemis éventuels n'ont rien qui doive nous effrayer, ce qu'il est facile de démontrer, sans pour cela s'embarquer dans des digressions qui ne seraient pas à leur place ici.

Les forces franco-russes

La France, en quelques jours, réunira sous ses drapeaux 2.800.000 hommes, prêts à entrer en campagne, tous exercés, pourvus d'un armement qui ne craint aucune comparaison et admirablement outillés.

La Russie, de son côté, compte 3.800.000 soldats exercés. Les deux nations réunies pourraient donc opposer immédiatement six millions et demi d'hommes aux six millions que mettrait en ligne la triple alliance.

Tel est, en quelques lignes, brutalement, l'effectif actuel des armées européennes, qui, l'arme au pied, semblent attendre le coup de clairon qui sonnera le « Garde à vous ! » des bords de la Vistule aux rives de la Meuse et de la Moselle.

Mais l'orientation sur la puissance militaire d'un Etat ne doit pas porter seulement sur le nombre des soldats, la dislocation des troupes et les procédés de mobilisation; il est de toute nécessité aujourd'hui de connaître à fond l'état du réseau ferré et le rendement qu'il pourrait fournir en cas de guerre.

Terminons donc cette courte étude par quelques mots sur les chemins de fer allemands et sur le temps minimum qui serait nécessaire à l'Allemagne pour concentrer ses forces sur notre frontière de l'Est.

Mobilisation et concentration

L'Allemagne possède incontestablement des plans de mobilisation et de concentration parfaitement ordonnés et des moyens matériels correspondant à tous les besoins.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de l'emplacement de ses troupes et sur celle des chemins de fer. On constate aussitôt que quatorze lignes, absolument indépendantes les unes des autres, conduisent au Rhin et qu'elles le franchissent sur autant de points pour se prolonger directement jusqu'à la zone de concentration probable.

D'autre part, les 15^e et 16^e corps allemands, qui occupent l'Alsace-Lorraine, se trouvent à une journée de marche au plus de leur lieu de concentration; les 14 voies ferrées sont donc affectées chacune à l'un des 14 autres corps qu'il s'agit d'amener sur la frontière la plus rapidement possible. Nos voisins disposent, en outre, de cinq grandes lignes de manœuvre qui relient entre elles ces 14 voies, et sur lesquelles les points de débarquement sont organisés de telle sorte que

le débarquement d'un train ne peut retarder la marche de celui qui le suit.

Trois jours après la mobilisation, les Allemands seront en mesure, en dehors de leurs 90.000 hommes de couverture, de jeter en Lorraine 155.000 hommes, 37.000 en Alsace, puis, le sixième jour, 290.000 en Lorraine et, huit jours après le commencement des transports, une masse de plus de 500.000 hommes sur notre frontière.

Pendant la concentration de ces forces, d'autres troupes commenceront leur débarquement, de telle sorte que bientôt, une armée colossale de 1.300.000 hommes sera réunie, prête à envahir notre territoire... si nous le lui permettons.

Quant à la concentration des troupes de l'Autriche et de l'Italie, elle ne saurait être opérée avant le vingt-quatrième ou vingt-cinquième jour au plus tôt; or, à ce moment-là, nos braves petits soldats auront tâté depuis longtemps du casque à pointe.

Les débuts de la guerre se réduiraient donc, selon toute vraisemblance, à un duel entre Français et Allemands. Or, sans vouloir opposer nos moyens d'action à ceux de l'Allemagne, nous constaterons simplement que nous concentrerons sur notre frontière menacée 1.200.000 hommes aussi rapidement que les Allemands pourront amener le même nombre d'hommes en Alsace-Lorraine.

Conclusions

Il est donc permis d'affirmer — en admettant même que la Russie reste l'arme au pied, auquel cas elle immobiliserait encore des forces austro-allemandes considérables, — que la « posture » actuelle de la France est excellente et que nous tiendrons vaillamment tête, même isolés, à la triple alliance.

Laissons donc les Allemands forger, comme leurs écrivains militaires aiment tant à le répéter, « le glaive germain, la fameuse épée de Siegfried, de toute la force qui réside dans le bras teuton, » l'épée de la France n'en est pas moins admirablement trempée, et de plus, elle est aujourd'hui entre bonnes mains.

Cette constatation est bonne à faire par le temps qui court et l'on fera sagement de la méditer sur les bords de la Sprée, du Danube et du Tibre.

INFORMATIONS

ÉLECTION SÉNATORIALE

Niort, 16 août.

Aujourd'hui, a eu lieu une élection sénatoriale, en remplacement de M. Ayme, décédé.

M. Jouffraut, républicain, 440 voix (élu).

Le général Segrétain, conservateur, 334 voix.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Charolles, 17 août.

M. Franc, républicain, 8,522 voix (élu).

L'Escadre du Nord

Portsmouth, 17 août.

Les visiteurs affluent pour voir la flotte britannique, dont tous les préparatifs, pour recevoir l'escadre française, sont terminés. Les travaux de décoration de la ville, interrompus dimanche, ont été repris aujourd'hui lundi avec une grande activité.

Christiansund, 17 août.

Hier matin, l'amiral Gervais a donné, à bord du *Marengo*, un déjeuner auquel les hauts fonctionnaires de la ville avaient été invités. Les officiers ont fait une excursion dans les environs.

L'escadre a repris la mer à 4 heures 1/2.

LE CZAREWITCH A MOSCOU

Le czarewitch est arrivé. Il a été reçu avec enthousiasme. Les cosaques de l'Oural lui ont fait une réception superbe en sa qualité d'ataman de tous les cosaques. Le czarewitch a distribué des drapeaux aux troupes.

LA MISSION CRAMPEL

Une dépêche de M. de Brazza dit que les dernières nouvelles, reçues de Loango, autorisent encore le doute sur le sort de la mission Crampel.

GRÈVE DE TYPOS

Le journal la France annonce que tout le personnel de l'Imprimerie Nationale va quitter le travail.

A FOURMIES

3,000 ouvriers tisseurs filateurs de Fourmies se sont mis en grève.

Par crainte de troubles, un fort détachement de troupes a été envoyé sur les lieux de la grève pour maintenir l'ordre.

LE MONUMENT DE JOFFRIN

L'ancien chef du parti joffriniste va avoir, lui aussi, un monument durable.

Ce monument, dû au ciseau du sculpteur Suchetet, est composé d'une pierre tombale, à l'extrémité de laquelle se dresse verticalement une autre pierre arrondie, de 3 m. 30 de hauteur, surmontée du médaillon en bronze de l'ancien député de Montmartre.

Au-dessous du médaillon, un faisceau de lecteur en granit, couronné du bonnet phrygien. De la pierre tombale s'élance une palme de bronze surchargée d'une couronne également en bronze.

Le monument sera placé au Père-Lachaise, dans les premiers jours de septembre, afin que les amis de Joffrin puissent l'inaugurer le jour anniversaire de sa mort.

Le grand-duc Alexis

Le grand-duc Alexis, second frère de l'empereur Alexandre III, est né à Saint-Petersbourg en 1850 ; par conséquent, il est âgé de quarante et un ans. Aide de camp général de l'Empereur et amiral général suprême de la flotte russe, il est en même temps chef de plusieurs régiments, notamment du régiment de la garde de Moscou.

C'est l'image vivante de son frère Alexandre III ; on distingue parfaitement les deux frères quand ils sont ensemble ; séparés, pour un oeil qui n'en a pas l'habitude, ils sont très faciles à confondre et se confondent journellement.

Sa qualité dominante, son trait caractéristique, c'est son attachement à l'empereur ; il lui est dévoué corps et âme, il se ferait littéralement hacher pour lui. Dans la vie privée, aimable, fidèle en amitiés, prodiguant les poignées de mains.

Je m'imagine que, si le grand-duc Alexis n'est resté que vingt-quatre heures à Paris, avant de s'embarquer pour Vichy, à la gare de Lyon il faut que les médecins et la politique lui en aient donné le conseil formel ; car le prince, qui a professé de tout temps un grand goût pour la France, aime Paris, ses boulevards, ses théâtres, ses restaurants. Il regretterait l'alliance franco-russe certainement, si elle devait les lui interdire. Mais aussi pourquoi les lui interdirait-elle ?

Le grand-duc n'était pas venu en France depuis deux ans.

Il avait pris auparavant l'habitude de passer l'automne à Biarritz, où il s'appliquait à oublier et surtout à faire oublier sa haute personnalité.

Chaque jour, on le voyait sur la place se mêlant à la foule, qui se faisait un devoir de respecter son incognito.

Une après midi la mer était démontée, une barque, qui luttait contre les vagues furieuses, fut renversée par une lame, et les deux hommes qui la montaient furent jetés à l'eau.

Aux cris poussés par ces deux malheureux, un superbe terre-neuve s'élance dans les vagues en furie, arrive à l'un des naufragés, le ramène sur la plage, et sans attendre une caresse, recommence son périlleux voyage.

Quelques minutes plus tard, il ramenait le second naufragé...

Le grand-duc, ému demanda le terre-neuve à son maître, qui le lui donna en prononçant ces paroles, qui prouvent combien était grand l'affection des habitants de Biarritz pour le grand-duc.

— Je le donne à Votre Altesse, parce que c'est tout ce que j'ai de plus cher au monde !

Depuis lors, le chien n'a jamais quitté son nouveau maître.

Et quand le grand-duc parle de la bonne bête, il dit, non sans une pointe d'émotion :

— C'est un brave ; je l'ai vu à l'œuvre.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Conseil général du Lot

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Mayzen, doyen d'âge, assisté de M. Bessières, le plus jeune de nos conseillers généraux.

MM. Cuniao, Faurie, comte Murat et de Lamaza sont absents et excusés.

Il est immédiatement procédé à l'élection du président.

M. Brugalières obtient 14 voix contre 10 bulletins blancs.

A la proclamation du scrutin, M. Brugalières déclare qu'il ne peut pas accepter la présidence.

En présence du refus de M. Brugalières il est procédé à un second tour de scrutin pour la nomination du président.

Ont obtenu :

MM. de Verninac.....	13 voix
Béral.....	3
Relhié.....	3
Brugalières.....	3
Lachièze.....	1
Bulletin blanc.....	1

En conséquence M. de Verninac est proclamé président du conseil général du Lot.

Sur la proposition de M. Rozières, la séance est suspendue pendant quelques minutes.

A la reprise de la séance, il est procédé à l'élection des deux vice-présidents et des deux secrétaires.

M. de Lamaza vient d'arriver, ce qui porte le nombre des votants à 25.

Ont obtenu :

MM. Vival.....	17 voix, élu.
Talou.....	11
Calmeilles.....	11
Lachièze.....	1
Rey.....	1
Delport.....	1
Bergon.....	1
Bulletins blancs.....	2

M. Vival est seul élu. Il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin qui donne les résultats suivants :

MM. Calmeilles.....	15 voix, élu.
Talou.....	9
Bulletin blanc.....	1

M. Calmeilles est proclamé vice-président. Il n'y a que 24 votants pour l'élection des secrétaires dont voici le résultat :

MM. Duphénéux.....	19 voix élu.
Calmon.....	14 — élu.
Delport.....	7 —
Relhié.....	1 —
Béral.....	1 —
Rey.....	1 —
Bessières.....	4 —

M. de Verninac prend place au fauteuil présidentiel et prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

C'est avec une émotion profonde que je vous remercie du témoignage d'estime et de confiance que vous venez de me donner. J'avoue que je ne m'y attendais pas et j'espérais que notre vénéré doyen aurait bien voulu accepter la mission que vous lui aviez confiée tout d'abord. Nous aurions tous été heureux de le voir à cette place que j'occupe et que je dois sans doute, moi aussi, à mon ancienneté dans cette assemblée.

Vous m'y trouverez toujours dévoué aux intérêts dont j'aurai la charge. Vous pouvez compter que je suivrai les traces de mes devanciers.

Des voix plus autorisées que la mienne ont fait l'éloge de celui qui m'a précédé pendant 10 ans. Il a été pendant ces 10 années dévoué au département. Nous lui avons constamment donné ce témoignage de votre confiance par un vote unanime.

Je vous remercie de nouveau et je déclare ouverte la session.

La séance est levée à 5 heures.

La « Coopérative cadurcienne »

Nous publierons dans notre prochain numéro un très intéressant article sur *La Coopérative Cadurcienne* (Syndicat des consommateurs), dû à la plume d'un homme très compétent en la matière.

SERVICE DES POSTES

Nos lecteurs se souviennent que nous avons été les premiers à demander, avec l'honorable M. Combettes, une seconde distribution postale le dimanche et les jours fériés.

Nous avons le plaisir de constater que notre juste réclamation vient de recevoir satisfaction. Depuis samedi, en effet, cette seconde distribution existe.

A quand le rétablissement du courrier de Gramat ?

M. LARROUMET

On lit dans le *Bulletin officiel de l'Instruction publique* la note suivante, datée du 1^{er} août :

M. Larroumet, docteur ès-lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, est chargé, pendant l'année scolaire 1891-92, d'un cours de langue et de littérature française à ladite Faculté.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Par arrêté ministériel en date du 13 août courant, M. Boulin, inspecteur des contributions indirectes dans le département de la Saône-et-Loire, est nommé sous-directeur à Souillac, en remplacement de M. Dardignac, qui a reçu une autre destination.

A LA PRISON

L'ancien receveur municipal est assez sérieusement indisposé depuis quelques jours. Il vient d'être admis à l'infirmerie de la maison d'arrêt.

Bojé Tsara Krani !

Tel est le titre de l'Hymne national russe qui sera populaire avant quelques jours dans la France entière.

Voici la traduction exacte des paroles :

Dieu garde l'Empereur,
Béni son nom, étends son pouvoir et sa grandeur.
Czar, sois toujours vainqueur !
Des infidèles, Dieu garde l'Empereur !

Jeudi soir, la musique militaire du 7^e de ligne donnait son concert habituel sur les Allées Fénelon au milieu d'une foule considérable.

Sur le programme figurait l'Hymne russe.

Tout le monde attendait avec une certaine impatience la fin du programme, car beaucoup n'avaient jamais entendu cette symphonie religieuse. Aussi, dès les premières notes, les applaudissements ont éclaté nourris et enthousiastes ; puis le silence s'est fait et l'on a écouté religieusement jusqu'à la fin. Alors les braves, les cris de : Vive la Russie ! Vive la France ! ont été poussés par toute la foule qui a réclamé une nouvelle exécution de l'Hymne russe.

La musique militaire l'a immédiatement recommencé et toutes les poitrines ont de nouveau salué de leurs vivats le chant Russe.

La *Marseillaise* a été ensuite jouée et saluée elle aussi par le cri de : Vive l'Armée ! Vive la France !

Après l'exécution du dernier morceau du programme, la musique du 7^e de ligne a attaqué, dimanche soir, l'hymne russe pendant que s'allumaient autour du kiosque des feux de bengale multicolores et que les applaudissements éclataient frénétiques.

De même que jeudi l'hymne a été bissé d'enthousiasme ainsi que la *Marseillaise*, puis les applaudissements ont redoublé et les cris de : « Vive la Russie ! Vive la France ! » ont été poussés par la foule immense qui se pressait sur le allées Fénelon.

Merci, à l'excellent chef, M. Kelsen.

École maternelle

Vendredi matin à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Vicart, chef du cabinet de M. le Préfet, a eu lieu la distribution des prix à l'école maternelle de la place Thiers.

A côté de lui nous avons remarqué MM. Costes, maire, Bussières, procureur de la République, Mazières et Parazines, adjoints, Rouffy et Delpuch, conseillers municipaux, etc., etc.

Voici le texte du discours, prononcé par M. Vicart :

DISCOURS DE M. VICART

Mesdames, Messieurs, mes jeunes amis,

M. le Préfet en me déléguant pour présider cette cérémonie toute familiale, toute intime, me procure l'occasion de donner un nouveau témoignage d'intérêt à l'enseignement laïque et à ceux qui servent sa cause.

Je suis particulièrement heureux, mes jeunes amis, de remercier publiquement en votre nom vos dévouées maitresses pour les soins maternels et incessants qu'elles vous prodiguent chaque jour. D'autre part, c'est pour moi une véritable joie de constater que les résultats obtenus dans cette maison sont aussi satisfaisants que ceux obtenus partout ailleurs et que l'éducation maternelle donnée à l'école de la place Thiers est aussi bonne que celle donnée dans beaucoup d'autres villes.

Vous mêmes, mesdames et messieurs, avez pu vous en rendre compte et reconnaître par suite la nécessité absolue des écoles maternelles dans les agglomérations de population.

En effet, la situation économique, la nécessité de vivre et de faire vivre sa famille arrache brutalement dans les villes et dans les centres industriels la femme aux occupations du foyer. Pour les enfants des classes laborieuses des villes, l'école maternelle est indispensable, l'école maternelle est un bienfait.

En jouant avec ses camarades, en travaillant à côté d'eux, l'enfant apprend à vivre en société. Sa conscience s'éveille, les premiers principes de morale lui sont révélés. Sans jamais entendre une leçon de morale, il comprend peu à peu qu'il ne doit être ni acépareur, ni brutal, ni égoïste, ni indolent ; qu'il doit aimer ses parents, ses maitresses et leur obéir ; jour par jour il s'élève à la générosité et à la douceur, à l'amour du travail, à la confraternité, à la bonté.

C'est ainsi, qu'à l'abri des dangers de la rue, à l'abri des dangers de la solitude, l'enfant se développe dans la liberté et dans la joie ;

En faisant gaiement son métier d'enfant il est normalement préparé à faire son métier d'homme ; — aussi, alors que beaucoup de ceux qui ont entendu parler des écoles maternelles n'y voient qu'un grand nombre d'enfants à garder, à nettoyer, à faire évoluer dans un espace plus ou moins restreint, alors que d'autres n'y voient que des enfants à préparer à l'école primaire, notre démocratie républicaine y voit un établissement d'éducation première d'où dépendra le développement ultérieur de l'individu, le développement de son corps, celui de son cœur, celui de son esprit.

Il est donc nécessaire, partout où il est prouvé que la mère ne peut pas s'occuper de son enfant, de multiplier les écoles maternelles ou enfantines.

C'est ce qu'a admirablement bien compris le Conseil municipal de Cahors, en décidant récemment la réorganisation prochaine de son service scolaire, afin de décentraliser, si je puis m'exprimer ainsi, l'enseignement maternel et le répartir entre les différents quartiers de la ville dans le but d'éviter à ces petits êtres qui nous intéressent à un si haut degré de longues courses par la chaleur, ou par le froid.

En demandant la création d'une école de filles à proximité du quartier le plus populeux de la ville et en reconnaissant la nécessité d'annexer aux quatre écoles publiques ainsi établies quatre classes enfantines répondant aux mêmes besoins que les écoles maternelles, le Conseil municipal de Cahors a rendu incontestablement un grand service à la population laborieuse de cette ville qui ne peut, assurément, que lui en être reconnaissante. Mais je m'arrête, car si toutes ces choses nous intéressent et nous passionnent, elles sont loin d'être agréables à entendre par les petites oreilles qui m'écoutent. Cependant, mes petits amis, je suis bien persuadé que vous avez compris avec vos jeunes intelligences, déjà éveillées, que c'était de vous dont nous parlions et que nous nous entretenions de la préoccupation que nous avons de faire de vous de bons petits enfants aimant bien leur famille, aimant bien leur pays, aimant bien la République.

Fêtes jubilaires

(Suite)

Nous lisons dans la *Revue religieuse* :

Aux flancs de la vallée, l'illumination n'était pas moins gracieuse. Les arcs de triomphe, les cordons de buis, les vieilles maisons se dessinaient dans l'ombre en lignes brillantes, jetant leurs lumières sur la foule mouvementée.

Vers 8 heures, la procession aux flambeaux commence à sortir de la chapelle miraculeuse. Chacun s'empresse de prendre place dans les rangs.

La procession parvient ainsi à l'immense caveau où se trouve la dernière station du Chemin de la Croix. Elle aussi est toute éblouissante sous la double rangée de lampions rouges et verts. La foule s'y entasse. Elle est devenue, malgré ses dimensions, beaucoup trop petite. Tous les prélats s'y rendent.

Lorsque les chants sont terminés, Monseigneur l'Evêque de Rodez, prononce une brillante allocution dont nous reproduisons les passages suivants :

« Il a quelques mois nous fêtions à Cahors le glorieux martyr qui est l'honneur et la gloire de ce pays de Quercy. Je portai le premier la parole et fis l'invitoire ; aujourd'hui j'ai l'honneur de la porter le dernier, il m'appartient donc de faire la péroraison. La voici :

« Vous avez tous vu et admiré cette foule où le respect était mêlé à la sympathie. Cette foule m'a impressionné et je me suis demandé quelle était la cause de cet empressement, de ces manifestations extraordinaires. J'ai vu les trois ou quatre groupes qui constituent la famille chrétienne et diocésaine : les prêtres, les fidèles, les religieuses et en premier lieu ce véritable pèlerinage fondé par Zachée, et j'ai trouvé que ces groupes avaient avec l'anniversaire du sacre de votre évêque de magnifiques harmonies. Pour les chanter il faudrait emprunter à la poésie tout ce qu'elle a de plus brillant. Roc-Amadour ne rimera-t-il pas avec Troubadour ? »

L'orateur rappelle en quelques mots la merveilleuse histoire de notre grand pèlerinage et termine ainsi : « Nous sommes sur le point de nous quitter ; c'est le moment où l'on se dit les dernières paroles *novissima verba*. C'est quand on a le bâton à la main qu'on se détourne pour dire le mot tendre à son père.

« On vous a souhaité, Monseigneur, de longues années, mais je veux vous en souhaiter de plus longues encore. Voyez ce ciel bleu : il est bien beau ! Là sont les années qui ne trompent pas et le vrai repos qui suit le travail de ce monde. Que votre couronne soit aussi glorieuse que vos fils et vos confrères vous le souhaitent. Vous aurez eu ici-bas tout ce que le monde peut donner, vous aurez là-haut ce que Dieu donne, ce qui ne passe pas. »

Les applaudissements ont éclaté à la fin du discours avec un ensemble et une chaleur extraordinaires. Les pontifes rangés sur la même ligne autour du l'Evêque de Cahors, ont donné solennellement la bénédiction aux prêtres et aux fidèles profondément inclinés.

C'était la fin de ces splendides fêtes. Sur tous les chemins, les flambeaux achevaient de se consumer dans les mains de ceux qui regagnaient leur demeure. Ce spectacle rappelait la belle nuit de Noël. On s'arrêtait souvent pour jeter un dernier regard sur les féeriques illuminations et surtout sur la Croix de Jérusalem qu'on apercevait de très loin.

L'arrêté municipal

SUR LA BOUCHERIE

En présence du mauvais vouloir de plus en plus grand des bouchers — et nous le signalons à l'autorité municipale — nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant l'arrêté du 7 août 1882, concernant les catégories de viandes de boucherie.

Cet arrêté est toujours exécutoire. Le voici :
Le maire de la ville de Cahors,
Vu l'arrêté municipal du 27 avril 1882 approuvé par M. le préfet du Lot, le 29 du même mois, portant règlement sur la police des boucheries;
Considérant qu'il est spécifié à l'art. 13 de cet arrêté qu'un tableau, dressé par les soins du maire, indiquera les morceaux appartenant à chaque catégorie de viande.

Arrête :
Art. 1^{er}. — Sont classées comme suit les viandes de boucherie :
§ 1. *Bœuf, vache, taureau*. — 1^{re} catégorie : tende de tranche, culotte, gîte-à-la-noix, tranche grasse, aloyau, entre-côtes.
2^e catégorie : paleron, côtes, tallon de collier, rognons de graisse, bavette d'aloïau, plats de côtes découvertes.
3^e catégorie : collier, pis, gits, plats de côtes couvertes, surlonges et joues.

§ 2. *Veau*. — 1^{re} catégorie : cuissot ou rouelle rognons et longues, carrés convertis.
2^e catégorie : épaule, poitrine, côtes découvertes.
3^e catégorie : collet.

§ 3. *Moutons, brebis et agneaux*. — 1^{re} catégorie : gigot, carrés ou côtelettes couvertes et longe.
2^e catégorie : épaule.
3^e catégorie : poitrine, collet, débris de côtelettes.

Art. 2. — Sont affranchis de la taxe et considérés comme viande de luxe, les filets et contre-filets de bœufs détachés, le foie et les ris de veau les côtelettes parées de mouton, brebis et agneau.

Art. 3. — Les viandes de chaque catégorie seront toujours pesées séparément ; ne seront pas compris dans les pesées les os décharnés, ni la réjouissance au-delà de 30 gr. par 500 gr.

Art. 4. Il n'est établi aucune différence entre l'agneau et le mouton en ce qui concerne les catégories des viandes et le prix de chacune d'elles.
Art. 5. — Les marchands forains sont soumis aux prescriptions du présent arrêté.

De plus, aux termes de l'art. 13 d'un autre arrêté de M. le maire de Cahors, en date du 27 avril 1882, « Tout étal doit être, suivant la saison, suffisamment garni de viande pour assurer la consommation journalière. Celui qui cesserait d'être approvisionné pendant trois jours consécutifs serait fermé pendant une durée fixée par le maire, mais qui ne serait jamais moindre de trois mois ».

Avis aux ménagères !
Il est vrai, — nous le constatons avec peine, — que la plupart d'entre elles semblent subir comme à plaisir les exigences par trop fortes des bouchers de Cahors et qu'elles se plient trop volontiers à leurs désirs.

Elles ont pour les défendre plusieurs arrêtés municipaux et des agents de police pour exécuter ces arrêtés.
Qu'elles fassent observer les arrêtés, ou bien qu'elles demandent l'assistance des agents.
Sinon qu'elles ne récriminent plus. Tant pis pour elles.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 13 Août

Président : M. Lurguie ; ministère public : M. Bussières ;
32 boulangers de Cahors ne livrent pas le poids de pain qu'est en droit d'exiger l'acheteur pour un nombre de centimes déterminés. (Voir l'arrêté de M. le maire de 1882).

Devant un auditoire composé de tous les marchands et marchandes de pain de la ville, les 32 délinquants comparaissent, assistés de M^e Pouzet, M^e Lagarrigue et M^e Munin-Bourdin.

Après avoir entendu la déposition de M. le commissaire de police, M. le président donne la parole au ministère public, qui soutient la prévention, et finit en cherchant à soulever dans le cœur des juges une profonde indignation contre les fraudes des boulangers qui portent surtout sur les pauvres.

M^e Munin-Bourdin prend la parole au nom de 22 boulangers, et, reprenant l'argument du pauvre, démontre que ce sont les boulangers qui sont les plus malheureux des malheureux de Cahors.

Puis, s'appuyant sur un arrêt de la Cour d'Agen de 1878, qui a donné gain de cause aux boulangers dans une poursuite identique, il s'écrie : « Voulez-vous donc que MM. les boulangers n'aient pas pour la Cour d'Agen le respect que nous lui devons tous ? » Il entre ensuite dans une discussion juridique, d'où il résulte que l'écart qui existe, d'après les procès-verbaux dressés, entre le poids vendu et le poids légal, n'est pas suffisant pour entraîner une condamnation, et, en second lieu, que les painssais sur les tablettes des boulangers ou dans les voitures qui portent à destination ne peuvent être considérés

comme ayant le poids définitif, puisqu'au moment où l'acheteur les reçoit, le vendeur peut les compléter par une addition.

M. le procureur de la République réplique à la plaidoirie très serrée de M^e Munin-Bourdin.

M^e Pouget et M^e Lagarrigue présentent quelques courtes observations.

Le tribunal rend enfin son jugement par lequel il condamne trente-et-un boulangers à des peines variant de 16 à 30 francs d'amende.

Quant au trente-deuxième boulanger, M. Lalhigue, il est acquitté et voici pourquoi :
Lorsque les agents se présentèrent chez lui pour opérer, il leur défendit formellement l'entrée de sa boutique.

Après plusieurs pourparlers infructueux, on alla chez le commissaire de police.

Là, M. Lalhigue maintient sa défense en termes très énergiques.

Force fut de se rendre chez le procureur de la République.

M. le procureur ayant déclaré que les agents avaient le droit d'entrer dans son magasin, le boulanger répondit avec le plus grand calme : « C'est tout ce que je voulais savoir !!! »

On revient à la boutique et... tous les pains avaient le poids.

Voici le relevé des diverses condamnations prononcées par le tribunal correctionnel contre les boulangers :

Lalhigues, Jean, pour outrages aux agents, relaxé ; Bessou, Jeanne, veuve Théron, pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue, à 16 fr. d'amende ; Trémolières, Jean, 25 fr. ; Gimbert, Antoine, relaxé ; Farganel, Antoine, 25 fr. d'amende ; Caussanel, Félix, 25 fr. ; Carriol, Antoine, relaxé ; Vinnac, François, 30 fr. d'amende ; Hugon, 16 fr. ; Lacombe, Pierre, 25 fr. ; Pergot, Mathurin, 30 fr. ; Mendaille, Antoine, 25 fr. ; St-Martin, Louis 16 fr. ; Rodolosse, Marie, 16 fr. ; Trémolières, Auguste, 25 fr. ; Marmiesse, François, 16 fr. ; Denègre, François, 30 fr. ; Denègre, Jean-Pierre, 30 fr. ; Caviolle, Etienne, 30 fr. ; Boyer Jean, 16 fr. ; Bertrand, Jean, 25 fr. ; Blanc, Augustin, 25 fr. ; Conté, Louis, 16 fr. ; Guiral, Louis, 30 fr. ; Vanel, Eugène, 30 fr.

L'HOMICIDE DE LA BARRE

L'enquête ouverte contre la femme Mazélié, à la suite de l'autopsie du corps de son enfant, faite par le docteur Gélis, vient d'aboutir.

Cette mégère, mandée dans le cabinet de M. le juge d'instruction, a été éconduite à la maison d'arrêt sous la prévention d'homicide par imprudence.

Ce n'est pas la première fois qu'elle a maille à partir avec la justice pour le même sujet. Elle a été en effet condamnée à trois mois de prison en 1888.

ELECTIONS DE L'OLMIE

Au mois décembre dernier, par suite de divisions au Conseil municipal de la commune de St-Laurent sur des questions purement locales, les conseillers municipaux de la section de L'olmie, au nombre de six, adressèrent leur démission à M. le Préfet. Depuis lors, les électeurs de L'olmie, ont été convoqués quatre fois, à l'effet de remplacer les démissionnaires. Ils n'ont répondu à aucune de ces convocations.

Aujourd'hui, il sont de nouveau appelés à une cinquième élection pour le dimanche 23 août.

PROCÈS-VERBAUX D'OCTROI

Les employés d'octroi ont dressé 6 procès-verbaux contre les nommés Génies, Bauville, Talaysac, Astorg, Nadal et Guillou.

Ces six contrevenants avaient tenté d'introduire en fraude différents objets soumis aux droits d'octroi.

MARCHÉ-FOIRE DU 14

La foire du 14 a été bien peu importante. Le marché a été nul. Une trentaine de paires de bœufs ont été amenés ; aucun n'a été vendu pour la boucherie. Les quelques attelages vendus ont été livrés aux cours des derniers marchés.

Peu de montons ; les quelques gras qui se sont vendus ont été livrés aux cours des derniers marchés, c'est-à-dire de 60 à 80 cent. le kilo, selon grosseur et qualité.

Trente jeunes porcs ont été exposés en vente, peu ont été vendus ; leur prix a été de 25 à 30 francs la pièce selon grosseur et qualité.

Halle. — 56 hectolitres de blé ont été mis en vente ; 45 ont été vendus au prix de 20 fr. l'hectolitre.

Marché. — Poulets et volailles grasses ont été livrés à raison de 75 à 90 centimes le demi-kilo ; les jeunes poulets à 1 fr. le 1/2 kilo ; les canards demi gras de 50 à 60 cent. le demi-kilo ; les lapins de 40 à 45 cent. la livre ; les œufs, de 50 à 70 centimes la douzaine ; les cisons de 4,50 à 7,50 la paire ; les jeunes canards, de 1,25 à 1,50 la paire ; la laine, de 70 à 75 cent. la livre.

CONSEIL DE GUERRE

Dans une de ses dernières séances, le conseil de guerre du 17^e corps a jugé les affaires suivantes.

Un jeune soldat de la classe 1887, François Joulet, cocher, né à Parnac (Lot), le 20 décembre 1867, est inculpé d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix. Il n'a pas assisté au tirage au sort ni au conseil de révision. A ce moment-là, comme à l'époque de la rentrée de sa classe sous les drapeaux, il se trouvait à Buenos-Ayres. Il s'est présenté à la gendarmerie de Cahors le 20 juillet. Il prétend avoir été malade et n'avoir pu rentrer en France avant cette date.

M. Desarnauts dit quelques mots en faveur du prévenu, qui est gratifié de quatre mois de prison.

Plus heureux, un autre insoumis du recrutement de Cahors, Joseph-Adrien-Gaston Soulayrès, garçon de café, de Cahac, canton de Luzech (Lot), et de la classe 1889, s'en tire avec un mois de prison.

Comme le précédent, il s'est aussi présenté à la gendarmerie le 20 juillet ; mais son retard étant peu important, M. Desarnauts a obtenu facilement pour son client l'indulgence des juges.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

A l'occasion de son jubilé épiscopal, Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque vient de nommer chanoines honoraires de l'église Cathédrale :

- MM. Delsuc, curé de Puy-l'Évêque.
- Bousquet, curé de Cajarc.
- Lacroix, curé de Prayssac.
- Rougié, aumônier de la Visitation (St-Céré).
- Monteil, chapelain de Roc-Amadour.

IMPRUDENT

Vendredi soir, un jeune garçon de 10 ans, Jouffrau, se trouvait sur le ruisseau de St-Georges, à l'endroit où ce cours d'eau se jette dans le Lot, en aval du moulin. Par suite d'un faux mouvement, Jouffrau est tombé dans l'eau profonde en cet endroit de trois mètres environ. Il aurait infailliblement péri sans l'intervention de M. Cassagnol, inspecteur des édifices diocésains qui, apercevant le jeune enfant qui disparaissait sous l'eau, s'est précipité dans la rivière et a pu sauver d'une mort inévitable le jeune imprudent.

ENFANT ÉGARÉ

Vendredi soir, des agents de police ont trouvé errant dans les rues de Cahors un jeune garçon de 12 ans.

Cet enfant qui prétend s'appeler Paul, a déclaré n'avoir pas de parents et venir de l'hospice de Gramat.

Il a été admis à l'hospice de notre ville.

INSTITUTION VALETTE

MAISON HENRI IV

Cours et répétitions pendant les vacances à partir du 17 août.

Puy-l'Évêque

RÉSULTATS DES COURSES VELOCIPÉDIQUES

Départementale. — 1^{er} Sirven, du Véloce-Sport Cadurcien, 2^e Salinié, 3^e Vignal du Véloce-Club de Puy-l'Évêque.

Régionale. — 1^{er} Bonhoure, de Toulouse, 2^e Tarie, d'Agen, 3^e Joyeux, du Club Cyclistes Villeneuvois, 4^e Sirven.

Cantonale. — 1^{er} Vignal, 2^e Le Terrible, 3^e Reynaly.

Régionale (Tricycles). — 1^{er} Bonhoure, 2^e Tarie, 3^e Sirven, 4^e Joyeux.

Honneur (Handicap). — Tarie, d'Agen.

Souillac

Conférence. — M. Many vient de faire dans la salle du théâtre de Souillac, devant toute la population, une conférence sur la République et les questions sociales.

Nous analyserons cette conférence faite avec un talent oratoire qui n'étonnera pas ceux qui connaissent l'ancien procureur de la République au tribunal de Cahors.

PETIT-SEMINAIRE DE MONTFAUCON

La distribution des prix aux élèves du Petit-Séminaire de Montfaucou, a eu lieu lundi 3 août.

Dans cette maison éloignée de tout centre populeux, on ne peut guère célébrer cette fête qu'en famille. La solennité n'en est rehaussée que par la présence de Monseigneur, qui a toujours tenu à couronner de ses mains la bonne conduite et les brillants succès de ses chers séminaristes ; par celle d'un bon nombre de prêtres, amis dévoués de l'établissement, et de quelques parents venus pour prendre leurs enfants. Du reste, on s'y met peu en frais pour exciter la curiosité du public et réunir une nombreuse assistance : quelques morceaux de musique, exécutés par l'orphéon ou la fanfare, et puis le discours d'usage, tel est l'unique *great attraction* de cette fête scolaire. En somme, l'accessoire n'y prend guère la place du principal, et elle demeure bien ce qu'elle doit être avant tout, une *distribution des prix*.

Pourtant, cette année, il en a été un peu autrement, et elle a ménagé d'agréables surprises, même aux plus habitués.

M. le Supérieur a pris occasion du jubilé épiscopal de Monseigneur pour préparer sans bruit une démonstration d'un genre tout nouveau, et dont la simplicité n'a diminué ni l'intérêt, ni l'éclat. Lui-même en a fait les principaux frais, en adressant à Sa Grandeur un discours après lequel nul n'a eu la tentation de regretter ni les pièces tant redemandées, ni les lectures classiques d'autrefois.

On a beaucoup remarqué deux petites poésies, l'une française, l'autre latine, dont la lecture a interrompu à deux reprises les discours de M. le Supérieur sans en altérer la suite ni en rompre l'unité. On se convaincra en les relisant que le Petit-Séminaire de Montfaucou, tout en se conformant dans la mesure qui convient aux nouveaux programmes de l'enseignement secondaire classique, est loin d'avoir renoncé au culte des muses.

Après ce discours et ces poésies, que nous donnerons prochainement, Monseigneur a pris la parole, et dominant non sans peine une visible émotion, a rappelé en quelques mots les progrès que la maison a faits pendant les 25 années de son épiscopat. Sa Grandeur a rendu justice au dévouement et au mérite de ses devanciers ; mais Elle s'est fait honneur — et certes Elle en a bien le droit — d'avoir continué leur œuvre et de l'avoir conduite aussi près que possible de la perfection. Enfin, Monseigneur a terminé en exhortant les jeunes séminaristes à se montrer, non seulement pendant les vacances qui s'ouvrent mais encore pendant tout le reste de leur vie, dignes de la sainte maison où ils reçoivent à la fois l'instruction la plus solide et l'éducation la plus chrétienne.

Enfin est venue la distribution des récompenses. Voici les noms des lauréats qui ont remporté les plus brillants succès :

CONDUITE EXEMPLAIRE :

- MM. Basile Pons (division des grands).
- Louis Pechméja (— moyens).
- Basile Salinié (— petits).
- Philosophie (2^e année) : Pierre Landes ;
- Eloi Aldhuy. (1^{re} année) : Léopold, Lagrange ;
- Alexandre Allemand ; Frédéric Tulle.
- Rhétorique : Jean Calvet ; Adrien Foissac (1).
- Seconde : Eugène Janis ; Adolphe Fenautrigue ; Alb. Andrieu.
- Troisième : Louis Pechméja ; Jules Durand.
- Quatrième : Cyprien Lacoste ; Firmin Cambanel.
- Cinquième : Hyppolyte Granier ; Emile Cambornac.
- Sixième : Léopold Roucam.
- Septième : Jean Malvy ; Albert Bessières.
- Huitième : Adrien Massabie ; Albert Cammels ; Fr. Barrière.

A. V.

(1) Ces deux élèves avaient été reçus, l'avant-veille de la distribution des prix, bacheliers ès-lettres (1^{re} partie).

Bourse de Paris

Cours du 17 Août 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 95
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 75
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	106 05

BULLETIN FINANCIER

du 17 Août 1891

La liquidation de quinzaine n'est pas venue ranimer le marché. Il est vrai qu'il y avait si peu d'engagements qu'il était tout naturel que cette opération passât à peu près inaperçue. Les places étrangères sont assez calmes, Vienne est mauvais et les valeurs qui se négocient sur cette place en ressentent chez nous le contre-coup.

Il ne faut pas nous attendre à une reprise sérieuse d'affaires avant le mois de septembre.

Le 3 0/0 est à 95.25, le nouveau est à 93.80. Nous retrouverons sans changement les actions de nos grandes Sociétés de Crédit. Le Foncier fait 4250. La Banque de Paris finit à 752,50 et le Crédit Lyonnais à 810.

Notons de bonnes tendances sur le Crédit mobilier à 325.

Les fonds étrangers sont calmes. L'Italien avec un report modéré se traite à 90.05. Les fonds austro-hongrois comme conséquence de ce que nous disons plus haut sont lourds. Les fonds ottomans sont toujours dans le marasme.

En Banque, les valeurs de cuivre sont en légère reprise. L'Alpine est arrivée faible de Vienne du reste ce marché n'est pas plus animé que l'autre.

Nous apprenons que la *Compagnie de Cognac* (grande marque Cunéo d'Ornano) dont les cognacs et fines champagnes sont les plus vieux et plus purs produits des Charentes, cherche un représentant pour notre région. Ecrire à Cognac (Charente).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Courses de chevaux à Périgueux, les 30-31 Août, 1^{er} et 2 Septembre 1891

A cette occasion la Compagnie d'Orléans rendra valables, jusqu'au 3 septembre inclus, les coupons retour qui auront été délivrés pour Périgueux, les 29, 30-31 août, 1^{er} et 2 septembre, aux conditions de son tarif spécial A n° 9.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours. 2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 15 Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2^o pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places. Ces billets doivent être demandés à l'avance.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa billets d'Aller et Retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 50 francs. — 2^e classe : 40 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 %, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif A n° 8 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 %, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

BAINS de MER de L'OCEAN

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Beaule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Fouesnant, Beg-Meil), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % des Tarifs généraux.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement, le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller comme au Retour, pendant 48 heures à Nantes.

2^o Les Billets pris à toute gare située dans

un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 5 jours avant celui du départ

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe		1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	108 fr.	81 fr.	Tours...	100 fr.	75 fr.
Nantes...	125	96	Blois...	95	71
Angers...	116	87	Orléans...	95	71
Le Mans	116	85			

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

EAU de LECHELLE hémostatique ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc.

LE VIN de G. SEGUIN est le tonique par excellence des voies digestives; il rétablit les fonctions de l'estomac, recueille l'appétit et dissipe les fièvres.

G. SEGUIN, rue St-Honoré, 378, PARIS.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^o 56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode Illustrée offre à ses abonnées en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois; — 24 grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, des vêtements de toutes sortes et de tous âges; — articles d'aménagement, romans, nouvelles, etc. Correspondance directe avec les abonnées.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. — On s'abonne en envoyant un mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.



Les VÉRITABLES EAUX de

VICHY

soit les Sources de l'Etat français

Administration : 8, Boulevard Montmartre, Paris. CÉLESTINS. Gravelle, Maladies de la Vessie. GRANDE-GRILLE. Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire. HOPITAL. Maladies de l'Estomac. HAUTERIVE. Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire. Les seules où le puits et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

De Paris à Toulouse					De Toulouse à Paris					
	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Express 1 ^{re} classe.		Express 1 ^{re} classe.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Express	Omnibus.
PARIS.....	départ. 12 ^h m.	9 ^h m.	3 ^h 10 s.	7 ^h 40 s.	—	TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 ^m	2 ^h 30 ^m	6 ^h 15 ^m	6 ^h 15 ^m
BRIVE.....	arrivée. 12 40	6 21	7 40	5 8	Omnibus	MONTAUBAN.....	3 24	4 30	7 30	10 50
	départ. 1 10	6 45	7 50	5 17	7 ^h 5 ^m	Fonneuve.....	—	4 43	—	7 43
Noailles.....	1 25	—	8 5	—	7 20	Albias.....	—	4 51	—	7 51
Chasteaux.....	1 35	—	8 15	—	7 30	Réalville.....	—	4 59	—	7 59
Gignac-Cressensac.....	1 48	—	8 28	—	7 43	Caussade.....	3 49	5 11	7 58	8 11
SOUILLAC.....	arrivée. 2 8	7 26	8 48	5 58	8 3	Borredon.....	—	5 21	—	8 21
	départ. 2 14	7 29	8 53	6 1	8 11	Montpezat.....	—	5 38	—	8 21
CAZOULÈS.....	arrivée. 2 21	—	9 »	—	8 18	Lalbenque.....	—	5 53	—	8 38
	départ. 2 22	—	9 1	—	8 21	Cieurac.....	—	6 1	—	8 54
Lamothe-Fénélon.....	2 35	—	9 14	—	8 34	Sept-Ponts.....	—	6 13	—	9 2
Nozac.....	2 45	—	9 24	—	8 44	CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 21	8 46	9 22
GOURDON.....	3 »	8 »	9 36	6 32	8 58		départ. 4 38	6 30	8 54	9 30
Saint-Clair.....	3 10	—	9 46	—	9 8	Espère.....	—	6 44	—	6 20
Dégagnac.....	3 22	—	9 58	—	9 20	Saint-Denis-Catus.....	—	6 57	—	6 33
Thédirac-Peyrilles.....	3 33	—	10 9	—	9 31	Thédirac-Peyrilles.....	—	7 11	—	6 48
Saint-Denis-Catus.....	3 45	—	10 20	—	9 43	Dégagnac.....	—	7 20	—	6 57
Espère.....	3 54	—	10 29	—	9 52	Saint-Clair.....	—	7 29	—	7 6
CAHORS.....	arrivée. 4 5	8 41	10 40	7 13	10 3	GOURDON.....	5 23	7 44	9 43	7 23
	départ. 4 20	8 47	—	7 20	7 25	Nozac.....	—	7 53	—	7 32
Sept-Ponts.....	4 31	—	—	—	7 37	Lamothe-Fénélon.....	—	8 2	—	7 42
Cieurac.....	4 47	—	—	—	7 55	CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 11	—	7 52
Lalbenque.....	4 56	—	—	—	8 4		départ. —	8 13	—	7 54
Montpezat.....	5 7	—	—	—	8 15	SOUILLAC.....	arrivée. 5 47	8 20	10 7	8 2
Borredon.....	5 20	—	—	—	8 29		départ. 5 50	8 25	10 11	8 8
Caussade.....	5 31	9 31	—	8 4	8 40	Gignac-Cressensac.....	—	8 54	—	8 40
Réalville.....	5 40	—	—	—	8 50	Chasteaux.....	—	9 5	—	8 51
Albias.....	5 48	—	—	—	8 58	Noailles.....	—	9 13	—	9 »
Fonneuve.....	5 56	—	—	—	9 7	BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 28	10 55	9 16
MONTAUBAN.....	6 11	9 58	—	8 30	9 23		départ. 7 1	—	11 5	12 47
TOULOUSE.....	arrivée. 7 55	11 10	—	9 29	—	PARIS.....	arrivée. 4 37 ^m	—	10 21 ^m	—